

DOSSIER DE PRESSE

Les Accidents du Travail
et Maladies Professionnelles
en Languedoc-Roussillon

BILAN STATISTIQUES 2008

S O M M A I R E

- Communiqué
- Les chiffres clés
- Commentaires
- L'action de la CRAM-LR
- Des partenaires sociaux mobilisés à Paris et Montpellier

COMMUNIQUÉ

L'une des missions de la CRAM Languedoc-Roussillon est de développer et de coordonner la prévention des risques professionnels dans la région. De ce fait, elle aide les entreprises et les branches professionnelles à évaluer leurs risques et les conseille sur les actions à mettre en œuvre .

L'objectif visé est de favoriser l'engagement des entreprises dans leur démarche de prévention. Cette mission de prévention se justifie autant pour des raisons éthiques qu'économiques.

L'analyse des statistiques et les études réalisées doivent permettre à tous les acteurs concernés d'avoir des approches différenciées et plus pertinentes de la prévention.

Comme chaque année, à pareille époque, la CRAM diffuse les résultats statistiques des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles survenus l'année précédente dans la région.

Pour la 6^{ième} année consécutive, on note une baisse de l'indice de fréquence des accidents du travail. Cette tendance se retrouve aussi au plan national.

Pour 2008, une amélioration est sensible pour toutes les activités sauf pour le commerce non alimentaire (+16%).

Les secteurs à forte sinistralité comme les métiers du bâtiment, du transport, de la grande distribution et de l'intérim seront particulièrement visés en vue de réduire le nombre et la gravité des accidents .

Pour les maladies professionnelles indemnisées, une forte hausse des affections péri-articulaires est marquée depuis 7 ans, de l'ordre de 15% par an.

Concernant les accidents de trajet, si les accidents mortels ont diminué, les accidents avec arrêt ont progressé de 10% alors que la variation nationale est de 3%.

Ces résultats et ce bilan font partie des éléments de réflexion pour l'élaboration de notre programme d'actions régional 2009-2012.

Le programme régional comprend des actions nationales coordonnées et est complété par les priorités sectorielles, liées aux résultats statistiques, sous forme d'un plan d'actions élaboré en concertation avec les instances paritaires.

Nos actions de prévention seront concentrées sur des risques prioritaires pour les 4 années à venir.

De plus, la réflexion engagée avec les membres de nos commissions paritaires devrait permettre de relancer une dynamique nouvelle de travail en matière de prévention des AT/MP.

Dans la continuité des réflexions engagées, le séminaire de nos instances paritaires aura pour thème cette année « La Santé au travail en Europe ».

Un point sera apporté sur les évolutions au niveau communautaire et au sein des différents pays de l'Union Européenne. Par exemple, suivant les pays, les maladies professionnelles n°1 ne sont pas les mêmes ; TMS n°1 en Espagne, France, Suède, Italie,...alors que les surdités professionnelles viennent en tête en Allemagne, Autriche et Suisse.

Les Chiffres clés 2008

Chiffres clés	2008	évolution 2008/2007
Effectif de salariés	596 219	5,8%
Nombre d'établissements	106 033	6,0%
Accidents du travail avec arrêt (AT)	26 334	2,8%
Accidents graves (avec incapacité permanente)	1 650	5,2%
Accidents du travail mortels	20	-9,1%
dont accidents mortels mission	5	66,7%
Maladies professionnelles (MP)	790	3,3%
Maladies professionnelles mortelles	0	0
Accidents de trajet avec arrêt (ATJ)	2 582	10,0%
Accidents de trajet mortels	17	-19,0%
Coût moyen d'un accident travail avec arrêt	3 215 €	-4,3%
Coût moyen d'un accident travail grave	25 429 €	-13,9%
Nbre de jours d'arrêt de travail (AT)	1 536 745	1,0%
Durée moyenne (jours) de l'arrêt de travail (AT)	58	-1,7%

Evolution du risque sur les cinq dernières années

	Indice fréquence régional *	AT avec arrêt	ATJ avec arrêt	MP avec arrêt ou IPP**	AT mortels	ATJ mortels	MP mortelles
2004	48,6	26 842	2 359	546	25	18	8
2005	47,1	26 641	2 364	597	20	24	6
2006	47,6	25 071	2 138	675	22	17	4
2007	45,4	25 609	2 348	765	22	21	6
2008	44,2	26 334	2 582	790	20	17	0

* Indice de fréquence : Nombre d'accidents avec arrêt pour 1000 salariés

* IPP : Incapacité Partielle Permanente

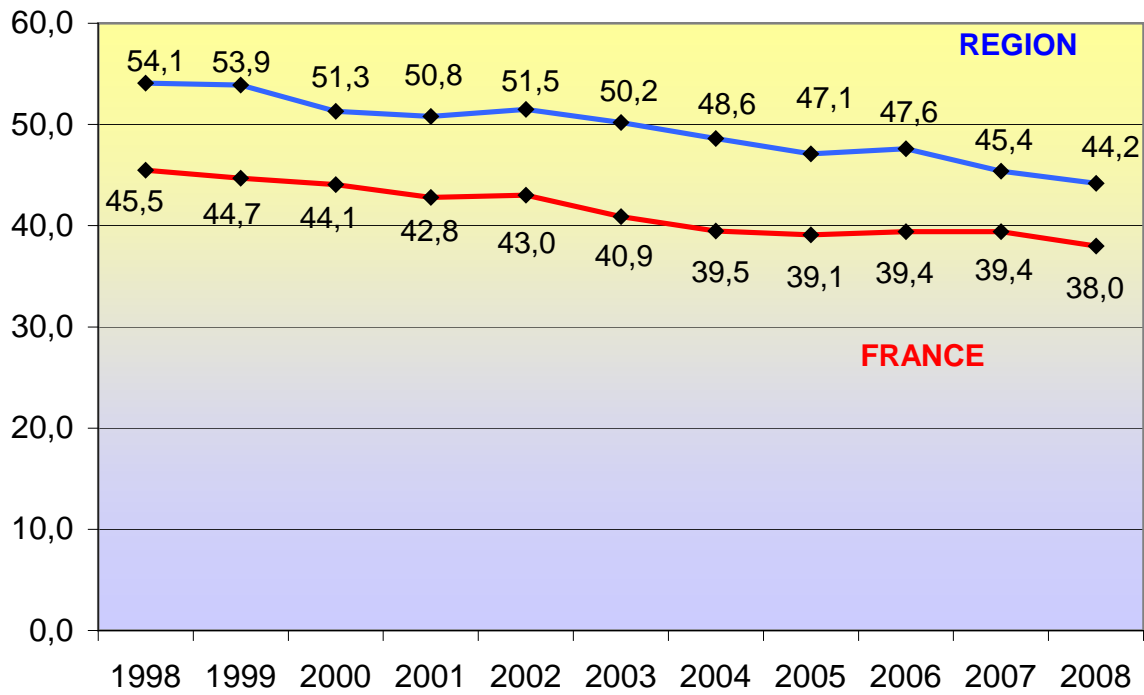
Indice de fréquence par branches professionnelles

Branche	Comité Technique National	Indice de fréquence 2007	Indice de fréquence 2008	Tendance
Métallurgie	CTN AA	51,4	48,4	↘
Bâtiment, Travaux Publics	CTN BB	89,3	81,9	↘
Transports, eau, gaz, électricité	CTN CC	56,5	56,6	↗
Services, commerces, industrie de l'alimentation	CTN DD	56,4	53,7	↘
Chimie, caoutchouc, plasturgie	CTN EE	27,1	26,6	↘
Bois, ameublement, papier - carton textile, vêtement, cuirs, peaux, et pierres et terre à feu	CTN FF	67,4	66,8	↘
Commerces non alimentaires	CTN GG	26,7	30,9	↗
Activités de service 1 (activités financières, informatiques, juridiques, comptables et conseils de gestion, administration publique, sécurité sociale, éducation)	CTN HH	14,9	13,6	↘
Activités de service 2 (santé, action sociale, activités associatives), travail temporaire	CTN II	51,4	48,0	↘

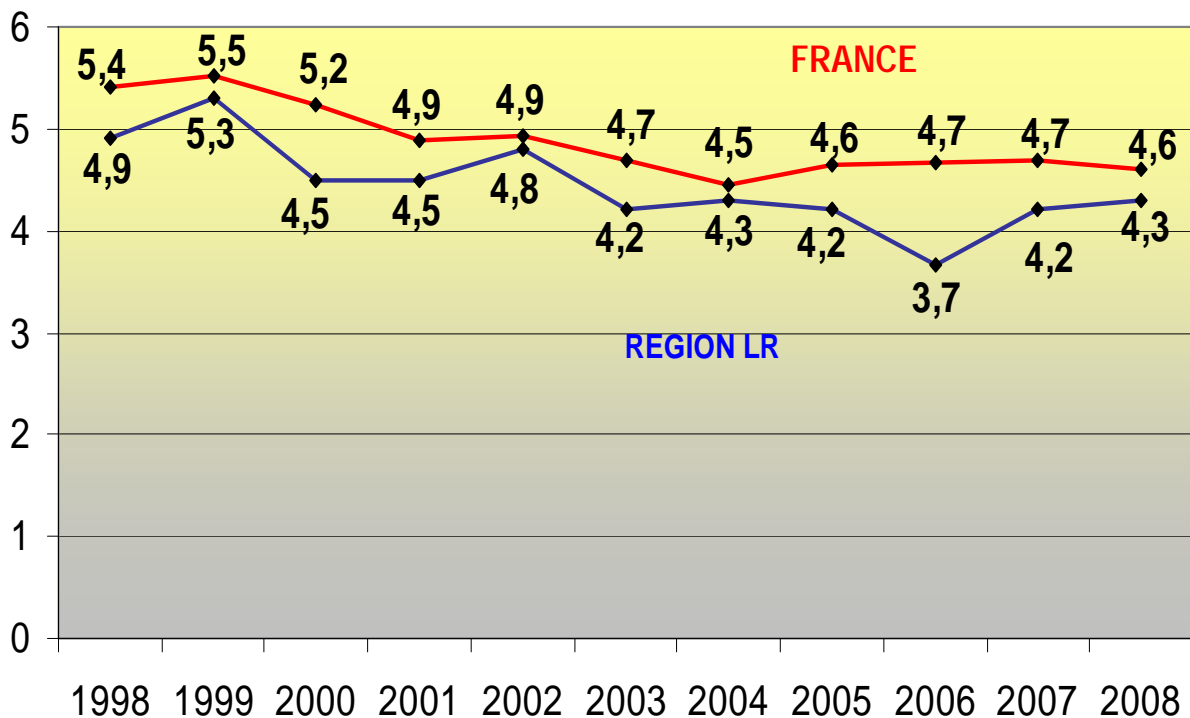
Accidents du travail indemnisés en 2008 par département

	Effectif salariés	Nbre AT	Indice de fréquence
Aude	67 692	3 472	51,3
Gard	145 925	6 586	45,1
Hérault	272 616	10 586	38,8
Lozère	17 344	806	46,5
Pyrénées Orientales	92 642	4 884	52,7
Région	596 219	26 334	44,2

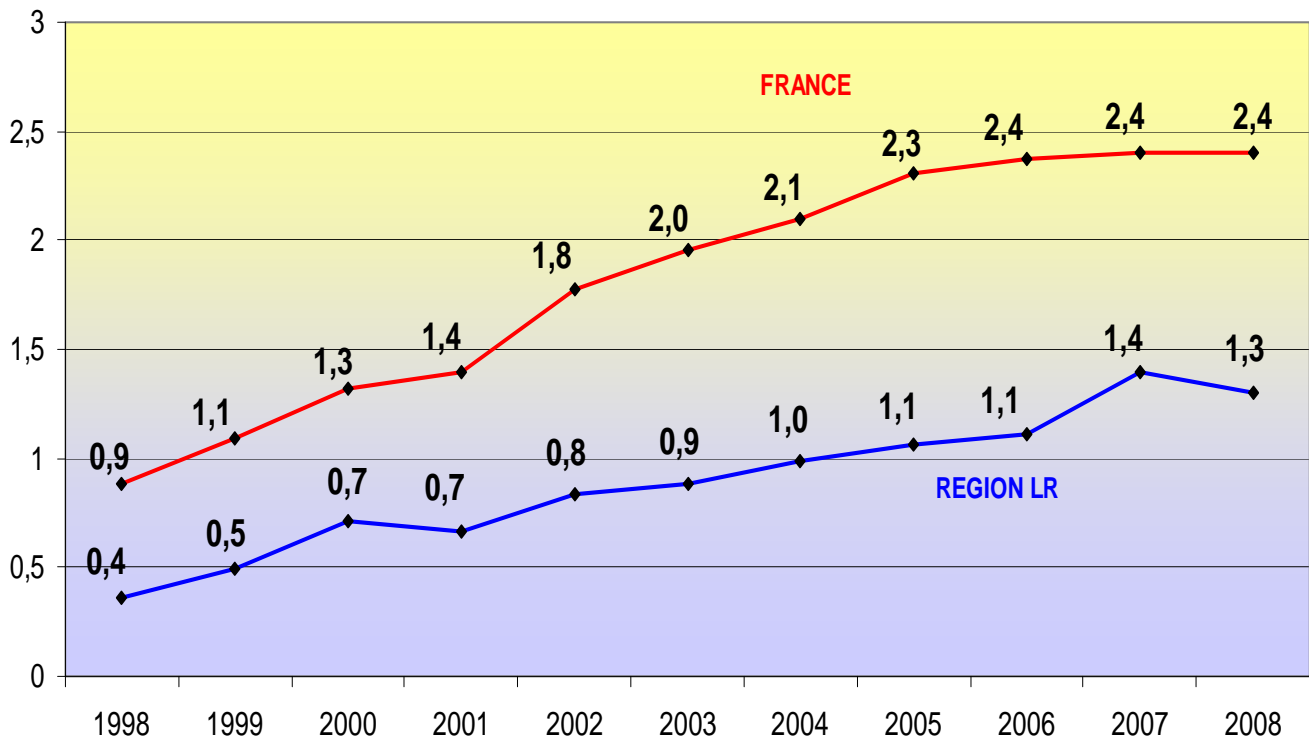
ACCIDENTS DU TRAVAIL/1000 salariés



ACCIDENTS DE TRAJET/1000 SALARIES



MALADIES PROFESSIONNELLES/1000 salariés



COMMENTAIRES

ACCIDENTS DU TRAVAIL :

L'année 2008 enregistre à la fois une augmentation de 2,8 % du nombre des accidents du travail par rapport à l'année 2007, et une augmentation de l'activité salariée, avec une hausse des effectifs de 5,8 %.

Ces hausses conduisent à une diminution de la fréquence des accidents du travail qui s'établit à 44,2 (pour 1000 salariés) (45,4 en 2007).

C'est un résultat d'autant plus encourageant qu'il diminue de façon continue depuis 10 ans.

Par contre, après une baisse sur 2 ans, le nombre d'incapacités permanentes (accidents graves) augmente de 5%.

Si l'on note une baisse des accidents mortels, les accidents mortels en circulation (déplacements professionnels) augmentent et les accidents mortels « malaises » restent majoritaires.

L'origine des accidents reste globalement inchangée depuis 2005 avec les chutes et les manutentions qui sont à la source aujourd'hui de plus de 2 sinistres sur 3 (70%).

Globalement, tous les secteurs d'activités traditionnels obtiennent des baisses sensibles sauf les activités de commerce non alimentaire (manutention, circulation).

Au point de vue géographique, alors que l'Hérault, le Gard et l'Aude s'améliorent, les Pyrénées Orientales deviennent le département le plus sinistré.

Au vu de ces résultats, notre programme de travail sera axé sur les risques prioritaires (chutes et manutentions, risque routier).

MALADIES PROFESSIONNELLES :

Contrairement aux accidents du travail, notre région a dans ce domaine de meilleurs résultats que le niveau national. L'écart n'a fait qu'augmenter au cours de ces 10 dernières années. Il s'explique en grande partie par le faible niveau d'industrialisation du Languedoc-Roussillon, par l'absence de secteurs d'activité fortement exposés à l'amiante (fabrication de fibrociment, construction navale) et par une plus forte augmentation de l'effectif salarié.

Depuis 2 ans le nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1000 salariés est à la baisse aussi bien au niveau national que régional.

En 2008, on dénombre 790 maladies professionnelles indemnisées dont 613 affections périarticulaires (hausse de 15% par an depuis 7 ans), 53 lombalgies chroniques, 26 maladies de l'amiante et 25 surdités professionnelles.

Les activités de manutention restent donc une priorité d'action pour la CRAM-LR notamment dans le bâtiment, les secteurs du commerce et des services qui sont les activités les plus touchées, sans oublier les ambiances bruyantes.

Ce ne sont pas les seules, car d'autres pathologies suspectées d'être liées au travail sont en train d'émerger ; il en va ainsi de certains cancers professionnels et des risques psychosociaux (effets du stress, de violences, de harcèlement) qui continuent de faire l'objet de recherches et de débats entre les partenaires sociaux.

Des actions particulières sont retenues dans notre plan d'actions.

ACCIDENTS DE TRAJET :

Dans ce domaine, nous enregistrons de fortes variations aussi bien à la hausse qu'à la baisse et remarquons que ce risque est encore sous-estimé et pas suffisamment maîtrisé.

Depuis 2 ans, le nombre d'accidents de trajet s'inscrit à la hausse avec + 9,8 % en 2007 et + 10 % en 2008 (+ 3% au niveau national) par contre on retrouve une stabilité pour 1000 salariés aussi bien au niveau régional que national.

Après également une hausse de 23 % en 2007 des accidents mortels, on note une baisse en 2008 de 19% (5,5% au niveau national).

Le nombre d'accidents graves après une baisse de 7% en 2007, augmente de 10% en 2008.

On observe une diminution seulement sur le département des Pyrénées Orientales.

Notre programme inclut également une série d'actions menées directement ou en partenariat avec les préfetures et les branches professionnelles allant aussi bien de la formation au choix du matériel et équipements qu'au suivi du parc de véhicules utilitaires, actions engagées depuis déjà plusieurs années.

L'ACTION DE LA CRAM-LR

Les données statistiques régionales permettent à la CRAM d'adapter ses programmes de prévention en tenant compte également des grandes orientations fixées par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie. L'activité de ses 30 ingénieurs et techniciens spécialisés en risques professionnels se répartit entre les interventions directes dans les entreprises les plus sinistrées (2700 établissements visités en 2008) et les actions collectives menées en collaboration avec les branches professionnelles les plus touchées par les accidents et les maladies. Dans l'entreprise, la CRAM intervient pour aider l'employeur et les instances représentatives du personnel à évaluer les risques et à mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées. Outre sa connaissance des risques et des relations sociales, elle dispose, en tant qu'assureur, de moyens d'incitations financières (majorations et minorations du taux de cotisation, subventions) pour amener l'entreprise à réduire ses risques.

Mais la CRAM ne peut se substituer à l'employeur qui, en droit français, assume la responsabilité de la santé et de la sécurité de ses salariés dans l'entreprise, ni à l'inspection du travail qui a seule le pouvoir de contrôler l'application du code du travail. Notre mission est de cibler nos interventions sur les entreprises qui, selon les informations dont nous disposons, apparaissent avoir le plus de progrès à faire en matière de prévention.

La baisse des chiffres depuis plusieurs années est le résultat des travaux menés par les entreprises mais également de tous les acteurs externes et des organismes compétents en la matière associés pour des programmes communs.

Pour continuer à contribuer à cette baisse du nombre et de la gravité des AT et des MP, la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion pour la période 2009-2012 qui s'est appuyée sur le travail d'orientations réalisé avec la Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles a le souci :

- de hiérarchiser les actions à conduire,
- de mieux se coordonner à l'intérieur du réseau dans la mise en œuvre des programmes de prévention en y associant les instances paritaires nationales et régionales,
- de déployer l'action prévention par le renforcement des partenariats des acteurs de la prévention avec notamment les services de santé au travail et par la participation des branches professionnelles.

Elaborée à partir de travaux de réflexion de groupes nationaux et avec une forte implication durant 2 journées des membres de nos Comités Techniques Régionaux et de notre Commission Régionale de Prévention, notre Contrat Pluriannuel de Gestion signé entre la Caisse Régionale et la Caisse Nationale pour la période 2009-2012 se décline par un plan d'actions pour des risques spécifiques, des activités accidentogènes et des expérimentations. La volonté affichée est de continuer notre progression d'investissement avec les autres acteurs de prévention que sont les médecins du travail, l'inspection du travail mais aussi de partager les informations au sein de notre réseau. Les objectifs sont de diminuer de façon notable les expositions des salariés sur cette période avec notamment une présence accrue sur le terrain par l'embauche de nouveaux techniciens qui nous permettront de prévenir les risques émergents et de travailler le plus en amont possible lors de l'acte de construire.

Egalement par ce plan seront développés les supports de communication à l'égard des entreprises notamment par la publication du taux AT/MP sur internet sans oublier la simplification des démarches administratives avec la dématérialisation de la Déclaration Accident du Travail.

Pour continuer l'amélioration de satisfaction des employeurs, des actions correctives adaptées seront mise en œuvre pour le classement et la qualité des fichiers «établissements».

Objectiver nos résultats, circonscrire les maladies professionnelles comme les troubles musculosquelettiques, stabiliser la sinistralité des activités de l'intérim, du BTP et de la grande distribution, soustraire les salariés aux agents cancérogènes, développer la Prévention de la Désinsertion Professionnelle, poursuivre la réduction du risque routier et accentuer nos partenariats, tels sont les maîtres mots de notre politique de prévention pour les quatre années à venir.

Pour contribuer de manière active à la préservation de la santé au travail tout au long de la vie professionnelle, nos orientations se résument en 4 points :

- afficher les services de la CRAM dédiés aux entreprises,
- accompagner la victime et l'entreprise au regard des risques professionnels,
- être référent dans le domaine des risques professionnels, une cible prioritaire : les TPE (salariés et chefs d'entreprise),
- associer les acteurs régionaux et utiliser les réseaux dans le cadre du déploiement.

Pour s'inscrire dans les orientations de la politique de prévention et mettre en œuvre les programmes d'actions concernant directement la prévention et la tarification, la caisse régionale a identifié 4 axes stratégiques :

- maintenir un niveau de présence sur le terrain,
- continuer le développement de la communication,
- agir le plus en amont possible,
- amplifier le déploiement de nos actions avec les branches professionnelles en coordination avec nos partenaires.

PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS :

Un champ d'action privilégié des partenaires sociaux

Une politique de prévention renforcée et innovante

Depuis la création de la branche Accidents du Travail de la Sécurité Sociale, en 1946, les partenaires sociaux ont toujours pris une part active dans la prévention des risques professionnels. S'il revient à l'Etat de définir et de contrôler la réglementation du travail, il paraît légitime de donner aux représentants des employeurs et des salariés un champ d'action pour développer et coordonner la prévention dans les entreprises.

Inscrite dans les accords paritaires, la politique de prévention fait intervenir de multiples commissions et groupes de travail.

An niveau national, les comités techniques nationaux (CTN) ont répertorié l'ensemble des points prioritaires, branche d'activité par branche d'activité. 35 thématiques ont été réparties entre les Cram.

La Cram LR est chargée de l'Aide et soins à domicile et des Collectivités territoriales et servira de pivot pour l'ensemble du réseau. A cela s'ajoute le plan d'actions régional qui a été élaboré en concertation avec les Comités Techniques Régionaux (CTR) et la Commission de Prévention, qui est complété par un programme d'actions à conduire de manière identique à travers toute la France. Il se concentre sur 4 risques prioritaires : les troubles musculo-squelettiques (TMS), les cancers d'origine professionnelle, le risque routier, les risques psychosociaux (RPS) et 3 secteurs d'activités : le BTP, la grande distribution et l'intérim. Pour la thématique des cancers professionnels, il sera fait largement appel au partenariat avec les services de santé au travail.

Dans les CRAM, les partenaires sociaux sont organisés par Comités Techniques Régionaux (CTR), représentant les grands secteurs d'activité. Pour le Languedoc-Roussillon, il existe trois CTR : un pour l'industrie et les transports, un pour le BTP, le bois et les carrières, un pour les activités de services et l'agroalimentaire. Ces Comités se réunissent 3 fois par an. Ils ont pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans les décisions concernant la prévention et la tarification des risques professionnels. A ce titre, ils étudient les statistiques, valident les programmes de prévention, délibèrent sur les propositions de majoration et de minoration de cotisations, sur les demandes de subvention. Ils ont également le pouvoir d'élaborer des recommandations et dispositions générales applicables aux entreprises de la région des secteurs d'activités concernés.

Aussi au cours du 2ème semestre, ils ont été invités à participer à l'élaboration de notre plan d'actions régional 2009-2012. Celui-ci a été élaboré en adéquation avec les priorités nationales mais également en tenant en compte des particularités régionales du Languedoc-Roussillon. Les partenaires sociaux CTR/ CRP ont voté, à l'unanimité, le programme 2009-2012.

Afin de permettre aux partenaires sociaux siégeant dans ces instances d'actualiser leurs connaissances, la CRAM-LR organise, chaque année, à leur attention, un séminaire au cours duquel sont abordées et débattues les grandes questions d'actualité. Cette année, le sujet retenu, pour le séminaire du 8 octobre, concerne la Santé au travail en Europe.